

ACTION SWAFY'LABS

Formulaire d'Appel à propositions à l'attention des Associations pour la création/ renforcement de Gaming Labs

PROGRAMME EY4YOUTH-Projet SWAFY

Formulaire d'Appel à propositions à l'attention des Associations.

Veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Intitulé de l'action	
Lieu(x) de l'action – <i>indiquez le gouvernorat qui bénéficiera de l'action</i>	
Emplacement du Fablabs à créer/à renforcer (nom de l'établissement)	
Durée totale de l'action (mois)	
Budget total indicatif	<DT >
Objectifs de l'action	
Groupe(s) cible(s) ¹	
Bénéficiaires finaux ² (chiffrés)	

Numéro du contrat en cours/du formulaire « entité légale » (si disponible) ³	
Statut juridique ⁴	

Coordonnées du demandeur dans le cadre de la présente action	
Adresse postale :	
Numéro de téléphone : (téléphone fixe et mobile) indicatif de la ville + numéro	
Personne à contacter pour cette action :	
Adresse électronique de la personne de contact	
Adresse :	
Site internet du demandeur :	

¹ Les « groupes cibles » sont les groupes/entités qui bénéficieront directement de l'action au niveau de l'objectif de l'action.

² Les « bénéficiaires finaux » sont ceux qui bénéficieront de l'action à long terme au niveau de la société ou du secteur au sens large.

³ Si un demandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne et/ou a été informé de son numéro de formulaire « entité légale ». Dans le cas contraire, inscrivez la mention « Sans objet ».

⁴ Par exemple, organisme à but non lucratif, organisme gouvernemental, organisation internationale.

Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone et adresses électroniques doit être notifié par écrit à l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue responsable au cas où elle ne pourrait entrer en contact avec le demandeur.

FORMULAIRE DE DEMANDE COMPLÈTE⁵

TYPE D'APPEL : APPEL À PROPOSITIONS

Le présent appel à propositions s'inscrit dans le cadre du programme EU4YOUTH – Projet SWAFY, financé par l'Union européenne en particulier sous la convention de partenariat cadre conclue entre l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) et l'Association Orange Tunisie et la convention spécifique portant financement de l'Action SWAFY' Labs entre ces mêmes parties. Il vise à sélectionner des associations éligibles pour la mise en œuvre d'actions contribuant au renforcement de l'employabilité, de l'innovation et de l'entrepreneuriat des jeunes à travers le renforcement et la consolidation de GamingLabs.

Conditions d'éligibilité

Sont éligibles au présent appel à propositions les associations :

- Légalement constituées en Tunisie, conformément à la législation tunisienne en vigueur ;
- A but non lucratif ;
- Disposant d'un statut juridique valide à la date de dépôt de la proposition ;
- Disposant d'une capacité technique et opérationnelle en lien avec les objectifs du présent appel ;
- Actives dans les domaines de la jeunesse, de la formation, de l'innovation, de l'entrepreneuriat, de la science, de la technologie ou du développement local ;
- Ayant une expérience prouvant sa capacité d'assurer la gestion technique, administrative et financière de l'action proposée.

Ne sont pas éligibles :

- Les personnes physiques ;
- Les entreprises à but lucratif ;
- Les partis politiques, syndicats ou organisations à caractère confessionnel ;
- Les actions à caractère exclusivement commercial ;
- Les actions ayant déjà bénéficié d'un financement de l'Union européenne pour les mêmes activités.

2- Contexte

Le programme SWAFY (Science With and For Youth) est un projet financé par l'Union Européenne, ayant pour objectif de renforcer la science, la recherche, l'innovation et les compétences numériques comme leviers d'amélioration de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes. Il vise à encourager l'engagement des jeunes dans les domaines technologiques et créatifs, à soutenir les

5

initiatives innovantes et à favoriser la collaboration entre les jeunes, les institutions, les structures d'accompagnement et les acteurs de l'écosystème numérique.

Dans un contexte marqué par l'évolution rapide des industries créatives et digitales, le secteur du gaming représente aujourd'hui un important levier de développement économique, culturel et technologique. Au-delà du divertissement, l'univers du jeu vidéo mobilise une diversité de compétences liées au développement informatique, au design, à l'intelligence artificielle, à la réalité virtuelle et augmentée, à l'animation 2D/3D, au Sound design, au storytelling, au marketing digital, à l'analyse de données et à l'événementiel eSport.

L'intérêt du projet SWAFY pour le gaming réside dans le fait qu'il favorise le développement de compétences techniques, créatives et transversales recherchées dans plusieurs secteurs économiques et culturels et constitue ainsi un secteur porteur d'opportunités pour les jeunes, tant en matière d'employabilité que d'entrepreneuriat et d'innovation. .

Dans ce cadre, les GamingLabs occupent une place stratégique. En tant qu'espaces collaboratifs dédiés à l'apprentissage, à la création, à l'expérimentation et à l'innovation dans l'univers du gaming et des industries créatives numériques, ils offrent aux jeunes des environnements équipés et adaptés pour développer des projets, concevoir des jeux vidéo, expérimenter des technologies immersives, participer à des activités communautaires et renforcer leurs compétences.

Les GamingLabs ont vocation à devenir de véritables hubs régionaux du gaming, favorisant l'émergence d'écosystèmes locaux réunissant développeurs, créateurs de contenus, gamers, designers, entrepreneurs, étudiants, chercheurs et acteurs des industries culturelles et créatives.

Dans le cadre du présent appel à propositions, l'intervention vise principalement le renforcement et la consolidation d'espaces existants afin de les rendre opérationnels en tant que GamingLabs à travers l'amélioration de leurs équipements, l'aménagement de leurs espaces, le développement de leurs capacités d'animation et l'enrichissement de leurs programmes d'activités. Cette approche permettra des initiatives opérationnelles afin d'assurer un impact rapide, durable et adaptées.

3- Règles applicables au présent appel à propositions

3-1 Objectif général

Contribuer au renforcement de l'employabilité, de l'innovation, de la créativité numérique et de l'entrepreneuriat des jeunes en Tunisie à travers le renforcement et le développement de GamingLabs accessibles, inclusifs, durables et adaptés aux besoins des jeunes dans les différentes régions du pays.

3-2 Objectifs spécifiques

- Renforcer des GamingLabs existants, aménager et équiper des espaces existants afin de les rendre opérationnels en tant que GamingLabs, dans le but de favoriser l'apprentissage, la création, l'expérimentation et le développement de projets dans les domaines du gaming et des industries créatives numériques ;
- Faciliter l'accès des jeunes aux technologies et outils liés au développement de jeux vidéo, à la réalité virtuelle et augmentée, au digital art, au multimédia et aux métiers émergents du secteur ;
- Renforcer les compétences techniques, créatives et entrepreneuriales des jeunes à travers des formations, ateliers pratiques, programmes d'accompagnement et activités collaboratives ;
- Encourager l'innovation, la créativité et l'initiative entrepreneuriale dans les domaines du gaming, du eSport et des contenus numériques créatifs ;

- Favoriser l'animation d'écosystèmes régionaux du gaming réunissant développeurs, gamers, créateurs de contenus, étudiants, entrepreneurs, chercheurs et acteurs des industries culturelles et créatives ;
- Encourager l'inclusion numérique et l'initiation aux métiers du gaming auprès des jeunes non-initiés et des publics éloignés des opportunités numériques ;
- Adopter, dès la conception de l'action, un modèle économique et organisationnel permettant d'assurer la durabilité des GamingLabs au-delà de la période de financement du projet.

3-3 Montant de l'enveloppe financière mise à disposition

L'enveloppe budgétaire globale allouée au présent appel à propositions s'élève à 221 KDT. Cette enveloppe est destinée au renforcement de GamingLabs existants ainsi que l'aménagement et l'équipement d'espaces existants destinés à accueillir des activités de Gaming Lab.

Les subventions accordées dans le cadre de cet appel devront permettre notamment :

- L'amélioration et l'aménagement des espaces réalisables dans la limite temporelle de l'action ;
- L'acquisition d'équipements technologiques, numériques et gaming ;
- Le renforcement des capacités des structures bénéficiaires ;
- L'organisation d'activités d'animation, de formation et d'événementiel ;
- Le développement de programmes favorisant l'innovation, la créativité numérique et l'employabilité des jeunes ;

Le montant de la subvention accordée par projet sera déterminé sur la base :

- De la pertinence et de la qualité de la proposition ;
- Des besoins identifiés ;
- Du nombre d'espaces concernés ;
- De la cohérence budgétaire de l'action proposée ;
- Et de l'impact attendu sur les bénéficiaires et les territoires ciblés.

Les candidats sont invités à proposer des budgets réalistes, cohérents et proportionnés aux activités prévues et aux résultats attendus.

Cette enveloppe vise à financer plusieurs actions, sans que chaque proposition ne soit tenue de couvrir l'ensemble des GamingLabs concernés par l'appel.

Aucun cofinancement n'est exigé dans le cadre de cet appel.

L'ANPR se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité de l'enveloppe budgétaire, en fonction de la qualité des propositions reçues et des résultats du processus d'évaluation.

3-4 Durée de l'Action, lieux, activités et coûts directs éligibles

Durée d'une Action	6 mois
Lieu(x) d'exécution	Le renforcement de GamingLabs existants ou d'espaces existants en GamingLabs doit se faire dans les locaux de l'Association soumissionnaire
Actions NON éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions consistant uniquement ou principalement à financer la participation de particuliers à des ateliers, des séminaires, des conférences et des congrès ; • Les actions consistant uniquement ou principalement à financer des bourses individuelles d'études ou de formation ; • Les actions qui sont couvertes par d'autres bailleurs de fonds.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Les travaux structurels lourds ou les projets de construction. Les actions proposées devront s'appuyer sur des espaces déjà existants et opérationnels.
<p>Coûts directs éligibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les coûts d'équipements nécessaires au déploiement de l'action, incluant les équipements technologiques (ordinateurs Gaming, Casques VR, souris gaming etc...); ● Les travaux d'aménagement de l'espace, strictement liés à l'installation et à l'opérationnalisation du dispositif; ● Les coûts de mobilier, indispensables au fonctionnement des espaces de formation et de travail (tables, bureaux, chaises et mobilier spécifique); ● Les frais de fonctionnement et de gestion directement liés à l'action, incluant l'achat de matières premières et de consommables; ● Les activités d'animation et d'événementiel; ● Les coûts de communication; ●

4-L'action

4-1 Description de l'action (A remplir, 2 pages au maximum)

Veillez décrire l'action proposée et sa pertinence, en fournissant toutes les informations demandées ci-après, en vous référant à l'objectif général/impact et au(x) objectif(s) spécifique(s)/effets.

- Veuillez expliquer brièvement la pertinence de l'action par rapport aux objectifs/secteurs/thèmes/priorités spécifiques de l'invitation à soumissionner et aux besoins et contraintes spécifiques au gouvernorat (y compris la synergie avec les autres initiatives de développement, en évitant les doubles emplois).
- Veuillez décrire et expliquer les activités qui pourraient être proposées et comment elles pourraient participer à l'animation de cette action.
- Veuillez décrire et définir les groupes cibles et les bénéficiaires finaux, ainsi que leurs besoins et contraintes et la façon dont l'action répondra à ces besoins et améliorera leur situation.
- Veuillez détailler les principales parties prenantes, leurs expériences passées et leurs rôles respectifs dans l'action :

En particulier, pour l'association demandeuse, veuillez détailler leurs expériences passées en vous référant au tableau ci-dessous :

Nom du demandeur					
Intitulé du projet 1 :					
Lieu de l'action	Coût de l'action (TND /EUR)	Rôle dans l'action : chef de file, partenaire	Donateurs contribuant à l'action (nom)	Montant de la contribution (par donateur)	Dates (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)
Objectifs et résultats de l'action					

4-2 Plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action (A remplir, 1 page au maximum)

Décrivez les principales étapes prévues dans la mise en place de l'action (il s'agit des activités en amont) en donnant une estimation de la durée pour chacune tout en vous référant au tableau ci-dessous :

Activité	Semestre 1						Organisme chargé de la mise en œuvre
	Mois 1	2	3	4	5	6	
Exemple	exemple						Exemple
Activité de préparation 1 (intitulé)							
Activité d'exécution 1 (intitulé)							
Activité de préparation 2 (intitulé)							
Etc.							

4-3 Equipe du projet (A remplir)

Veillez indiquer la structure organisationnelle et l'équipe proposée pour la mise en œuvre de l'action en prouvant la compétence de l'équipe projet et sa capacité à mettre en œuvre l'action. Les curriculum vitae des membres de l'équipe projet devront obligatoirement être annexés au dossier de candidature.

4-4 Durabilité de l'action (A remplir, 1 page au maximum)

Veillez fournir **toutes** les informations requises ci-après :

- Veuillez nous donner votre vision de l'action sur les 5 prochaines années
- Veuillez décrire l'impact attendu de l'action sur ses groupes cibles/ses bénéficiaires
- Veuillez fournir des indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs
- Veuillez expliquer de quelle manière la durabilité de l'action sera assurée après son achèvement : Quelle est votre vision à moyen/ Long terme par rapport à cette action pour assurer sa poursuite et sa démultiplication ? Veuillez donner des éléments de business model pouvant assurer la durabilité de l'action ; Veuillez décrire le plan de gestion, d'exploitation et de maintenance des équipements mis en place dans le cadre de l'action après la fin du financement, en précisant les responsabilités, les ressources mobilisées et les mécanismes assurant leur pérennité.

5- Cadre logique (A remplir)

Veuillez remplir l'[annexe C](#)⁶ des lignes directrices à l'intention des demandeurs

6- Budget de l'action (A remplir)

L'ensemble des dépenses éligibles doit respecter les dispositions de l'article 14 des conditions générales du contrat type de subvention. Les dépenses devront être :

- Nécessaires à la mise en œuvre de l'action ;
- Identifiables, vérifiables, et effectivement encourues pendant la durée de mise en œuvre ;
- Raisonables, justifiées et conformes aux règles de gestion financière du projet SWAFY ;
- Conformes aux règles de gestion financière du projet SWAFY ;
- Les procédures d'engagement des dépenses devront être conformes aux règles de passation de marchés et d'origine décrites dans le manuel de procédures du projet.

Les coûts doivent être nécessaires à la réalisation de l'action, les recommandations d'attribution de la subvention demeurent subordonnées aux vérifications effectuées avant la signature du contrat, lesquelles peuvent conduire à des demandes de clarification ou à des ajustements du budget en cas d'erreurs, d'inexactitudes ou de coûts jugés non éligibles. Ces ajustements ne peuvent en aucun cas entraîner une augmentation du montant de la subvention accordée. En conséquence, il est de la responsabilité du demandeur de présenter un budget réaliste et démontrant un bon rapport coût-efficacité.

Veuillez remplir le Template sur ce [lien](#).

7- Critères de sélection :

Critère d'évaluation	Description	Nombre de points
Pertinence du projet	Adéquation avec les objectifs du programme, réponse aux besoins locaux et contribution à l'employabilité, à l'innovation et à l'entrepreneuriat des jeunes	30 points
Faisabilité et cohérence du plan d'action	Clarté des activités proposées, réalisme du calendrier et du budget, adéquation entre les objectifs, les activités et les ressources mobilisées	20 points
Capacité technique et financière de l'association	Expérience antérieure, compétences de l'équipe projet, capacité de gestion administrative et financière	20 points
Pérennisation et durabilité du projet	Stratégie envisagée et pertinence des éléments du business model pour assurer la continuité et la durabilité des activités au-delà de la période de financement	30 points
Total		100 points

NB : Seules les propositions ayant obtenu une note minimale de 60/100 pourront être retenues pour un financement.

À l'issue de l'évaluation du dossier, une présélection des propositions sera établie sur la base de la grille de notation ci-dessus. Seules les propositions ayant obtenu une note minimale de **60/100** seront éligibles à la phase suivante.

Les structures présélectionnées seront conviées à un entretien de clarification et de validation avec le comité d'évaluation. Cet entretien aura pour objectif de :

- Vérifier la bonne compréhension du projet et des obligations liées au financement ;
- Apprécier la disponibilité et l'implication de l'équipe projet ;
- Évaluer la capacité opérationnelle, administrative et financière de la structure à mettre en œuvre les activités proposées ;
- Apporter, le cas échéant, des éclaircissements sur le calendrier, le budget et les partenariats annoncés.

8- Calendrier de l'Appel à Propositions :

Date limite de soumission des propositions complètes	31 Mai 2026
Évaluation des propositions	2 juin 2026– 9 juin 2026
Entretiens avec les associations sélectionnées	10 juin- 15 juin 2026
Due diligence	18 juin 2026- 17 juillet 2026
Notification d'attribution	19 juillet 2026
Signature des conventions de subvention	À partir du 20 Juillet 2026

9- Conditions de la mise en œuvre après la décision de l'ANPR d'attribuer une subvention

Une fois que la décision a été prise d'attribuer une subvention, le ou les bénéficiaires se voient proposer un contrat basé sur le contrat type de subvention (annexe F des présentes lignes directrices). En signant le formulaire de demande (annexe A des présentes lignes directrices), les demandeurs acceptent, si la subvention leur est attribuée, les conditions contractuelles du contrat type de subvention.

La modification du contrat de subvention ne peut avoir pour objet ou pour effet d'apporter des changements substantiels à l'action susceptibles de remettre en cause la décision d'octroi de la subvention, ni d'enfreindre la règle de l'égalité de traitement entre les demandeurs. Dans un tel cas, l'ANPR se réserve le droit de résilier le contrat.

Marchés d'exécution

Lorsque la mise en œuvre d'une action nécessite la passation de marchés publics par le ou les bénéficiaires et les éventuelles entités affiliées, ces marchés doivent être attribués conformément à l'annexe IV du contrat type de subvention.

Dans ce contexte, il convient d'opérer une distinction entre l'attribution de marchés d'exécution et la sous-traitance de parties de l'action décrite dans la proposition, à savoir dans la description de l'action jointe au contrat de subvention, la sous-traitance étant soumise à des restrictions supplémentaires (voir les conditions générales figurant dans le contrat type de subvention).

Attribution de marchés d'exécution : les marchés d'exécution concernent l'acquisition, par les bénéficiaires, de services courants et/ou de biens et d'équipements nécessaires dans le cadre de leur gestion de projet ; ils ne couvrent pas l'externalisation de tâches qui font partie de l'action et qui sont décrites dans la proposition, à savoir dans la description de l'action jointe au contrat de subvention.

Sous-traitance : la sous-traitance est l'exécution, par un tiers auquel un ou plusieurs bénéficiaires ont attribué un marché public, de tâches spécifiques faisant partie de l'action telle que décrite dans l'annexe du contrat de subvention (voir également les modalités et conditions générales figurant dans le contrat type de subvention).

1. Constituants du dossier de soumission et liste des annexes

1. DOCUMENTS À REMPLIR (Annexes à compléter)

- Formulaire de candidature – les parties surlignées en jaune du présent document principal
- [Annexe B](#) : Budget détaillé (Excel)
- [Annexe C](#) : Cadre logique

2. DOCUMENTS À SIGNER (Engagements et déclarations à signer)

- [Annexe K](#) : Déclaration sur l'honneur
- [Annexe J](#) : Clauses déontologiques et Code de conduite
- Acte d'engagement de non-double financement public (voir dernière page de ce formulaire) légalisé

3. DOCUMENTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS (Justificatifs)

- [Annexe D](#) : Formulaire « entité légale » dûment rempli et signé par chacun des demandeurs (c'est-à-dire le demandeur chef de file et chacun des éventuels codemandeurs), accompagné des pièces justificatives qui y sont demandées (Extrait du Registre National des Entreprises, publication du JORT, Carte d'identification fiscale, Carte d'identité nationale du représentant légal, etc) ;
- [Annexe E](#) : Formulaire « signalétique financier » (à faire certifier par la banque)

- Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- États financiers les plus récents validés par le responsable financier
- Si ressources > 100 000 DT par an : Rapport du commissaire aux comptes
- Documents prouvant la régularité fiscale et sociale
- Registre des activités et des aides (art. 40 du décret-loi 2011-88)

4. DOCUMENTS POUR INFORMATION (Annexes fournies)

- [Annexe F](#) : convention type de subvention
 - [Annexe II](#) : conditions générales
 - [Annexe IV](#) : règles d'attribution des marchés
 - [Annexe V](#) : modèle de demande de paiement
 - [Annexe VI](#) : modèle de rapport narratif et financier
 - [Annexe VII](#) : modèle de convention de transfert de propriété d'actifs
- [Annexe L](#) : Manuel de frais de déplacement du projet SWAFY

Adresse d'envoi des propositions : swafy.project@gmail.com

DÉCLARATION DU DEMANDEUR (À REMPLIR ET SIGNER)

L'Association, représentée par le soussigné en tant que signataire habilité déclare par la présente que :

- Qu'elle dispose des sources de financement stables et suffisantes pour garantir son activité tout au long de l'action proposée ;
- Qu'elle dispose d'une capacité financière suffisante pour mener à bien l'action ou le programme de travail proposé ;
- Qu'elle ne se trouve dans aucune des situations d'exclusion à la participation aux marchés qui sont énumérées à la section 2.6.10.1 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG) (disponible sur l'internet à l'adresse suivante:2. Règles de base - EXACT External Wiki - FR - EC Public Wiki (europa.eu);
- Qu'elle est en mesure de fournir immédiatement, sur demande, les pièces justificatives demandées par l'autorité contractante ;
- Qu'elle s'engage à mettre à disposition les contributions promises au financement de l'action ;
- Qu'elle s'engage à rembourser les avances versées par l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) non utilisées ou celles ayant couvert des dépenses non approuvées par l'ANPR en référence aux termes de la convention particulière ;

Les sources et montants des financements publics ou de l'Union européenne dont elle bénéficie, qu'elle a demandés pour l'action ou pour une partie de ladite action ou pour son fonctionnement au cours du même exercice, ainsi que tout autre financement dont elle bénéficie ou qu'elle a demandé pour la même action sont énumérés ci-après :

<énumérez les sources et les montants et indiquez le statut (à savoir demandé ou attribué)>.⁷

L'Associationest pleinement consciente de son obligation d'informer immédiatement l'ANPR, si la même demande de financement, présentée à d'autres organismes publics tunisiens ou à d'autres services de la Commission européenne ou des institutions de l'Union européenne, est approuvée par ces derniers avant la signature de la convention spécifique.

Nous entendons que si nous participons tout en nous trouvant dans l'une des situations prévues à la section 2.6.10.1 du PRAG ou s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies, nous sommes susceptibles d'être exclus de la présente procédure et sommes passibles de sanctions administratives sous forme d'exclusion et de pénalités financières dans la limite de 10 % de la valeur totale estimée de la subvention octroyée et que cette information peut être publiée sur le site internet de la Commission, conformément à la réglementation financière en vigueur. Nous sommes conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de La Tunisie et de l'UE, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux instances tunisiennes compétentes, aux services d'audit interne, au système de détection rapide et d'exclusion, à la Cour des comptes européenne ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Signé au nom de l'Association

Nom	
Signature	
Fonction	
Date	

⁷ Mettre la mention « Sans Objet » en l'absence des sources de financement indiqués dans le paragraphe précédent